

## CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 17 mai 2018

Message no 5.5

### **Demande de crédit de CHF 300'000.00 pour la réfection d'un tronçon de route communale, dite « Route EFSA » (parcelle 1417)**

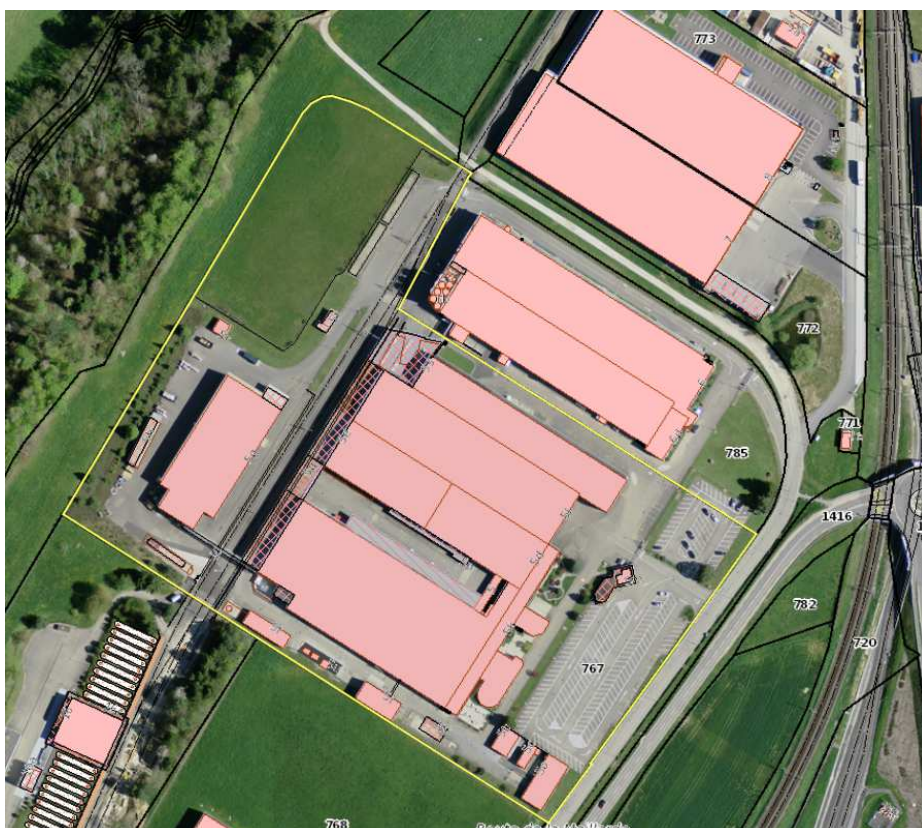
#### **Introduction**

Dans le cadre de la venue de la nouvelle entreprise EFSA SA, sur le site de l'Etat de Fribourg (anciennement Tetra Pak), il convient de réfectionner la route d'accès afin de rendre ce nouveau site accessible aux véhicules.

#### **Situation**

L'entreprise EFSA projette de s'installer sur la parcelle 767, propriété de l'Etat de Fribourg, à l'arrière des bâtiments existants de jadis Tetra Pak (dossier mis à l'enquête le 16.02.2018). L'entrepôt en place, bâtiment 5g, sera rasé pour faire place à la nouvelle construction.

#### Situation actuelle



## Situation projetée des nouvelles installations EFSA SA

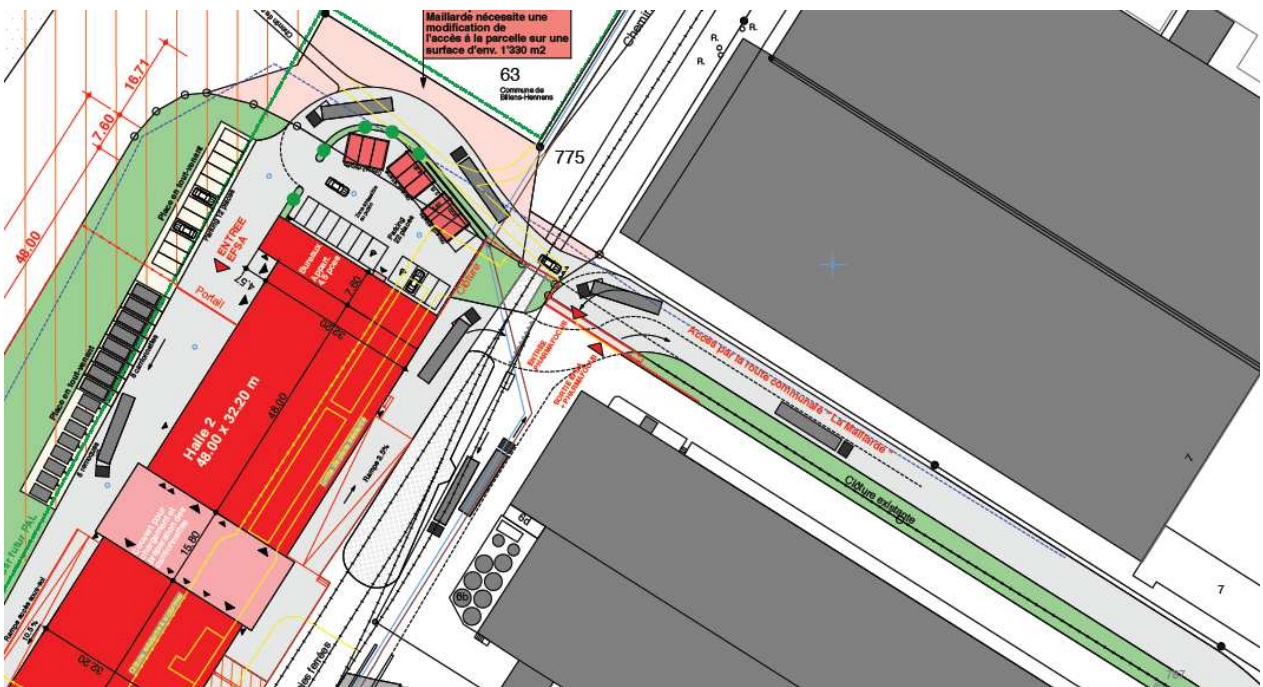


### Descriptif des travaux

L'accès aux nouveaux bâtiments EFSA se fera de manière indépendante par la route communale existante, parcelle 1417.

Cette route est actuellement gravellée et son gabarit ne correspond pas aux besoins de la future usine.

### Détail du projet et des accès



### Etat actuel de la route d'accès



Ainsi, les travaux de réfection prévoient :

- un élargissement du gabarit de la route
- pose du bitume
- mise en place d'un collecteur de récupération des eaux claires
- mise en place d'une rétention des eaux claires (via un surdimensionnement dudit collecteur)
- installation de l'éclairage public, y.c. contributions de branchement et de coûts du réseau
- Prestations ingénieurs : avant-projet, dossier d'enquête, dossier d'exécution, appel d'offres, direction des travaux, débours
- Prestations géomètre : plan base cadastrale pour mise à l'enquête, cas échéant réabornement après travaux
- Émoluments, taxes, pour permis de construire, etc.

Pour ne pas l'endommager prématurément, cette route sera refaite vers la fin du chantier de construction du bâtiment EFSA.

La compensation du financement de cette route est encore en cours de négociation ; plusieurs éléments étant encore à mettre dans la balance (éventuelle participation de l'Etat, rétention, voie ferrée,...). Néanmoins, la Commune ne voulant pas prendre le risque de retarder ce projet, elle entreprend cette demande de crédit malgré que ce point ne soit pas totalement réglé.

Mais, dans tous les cas de figure, c'est le coût totale de la route qui doit être porté au budget, ce qui est chose faite. Ainsi, a priori, la Commune prend en charge la remise en état de cette route d'accès, travaux nécessaires à l'accueil de cette nouvelle entreprise, et travaille maintenant à en faire reprendre une partie des coûts par les diverses parties intéressées.

### **Demande de crédit**

Le crédit de CHF 300'000.00, prévu au poste N° 620.501.03 du budget d'investissements 2018, sera financé par un emprunt ou par nos disponibilités.

### **Frais financiers**

|                                   |                       |                      |
|-----------------------------------|-----------------------|----------------------|
| Amortissement                     | 4 % de CHF 300'000.00 | CHF 12'000.00        |
| Intérêts                          | 2 % de CHF 300'000.00 | CHF 6'000.00         |
| <b>Charge financière annuelle</b> |                       | <b>CHF 18'000.00</b> |

Le Conseil communal invite le Conseil général à accepter cette demande de crédit de CHF 300'000.00 pour la réfection d'un tronçon de route communale, dite « Route EFSA » (parcelle 1417), ainsi que son mode de financement.